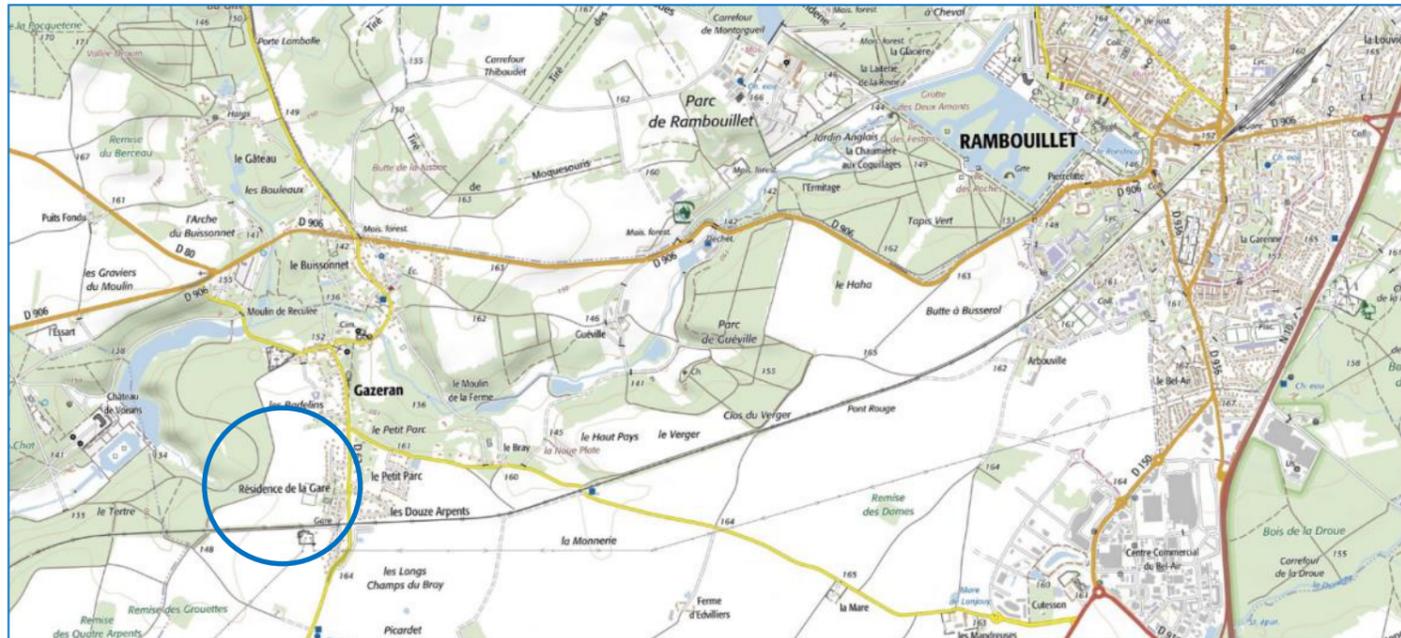


Plan de Situation



Extrait du Règlement

- Des modèles de maisons apparaissent au plan PA4 et sont décrits en annexe 4 du règlement. Leurs implantations devront respecter les principes énoncés dans l'article 6 du même règlement.
- Les règles d'implantation par rapport aux limites séparatives sont édictées dans l'article 7 du règlement.
- L'emprise au sol des constructions est limitée à 40% de l'unité foncière.
- La hauteur des constructions est limitée à 10 m au faitage et 7 m à l'acrotère en cas de toiture terrasse. D'autres règles sont définies dans l'article 10 du règlement.
- Les toitures à 4 pans sont interdites. Les modèles imposés auront une pente de toiture de 35° ou en toiture terrasse végétalisée. Les autres règles spécifiques concernant les pentes de toitures sont édictées dans l'article 11 du règlement.
- Dans une façade d'esprit traditionnel équipée de volets battants, les percements seront plus hauts que larges. Il n'y aura pas de règles concernant les constructions contemporaines.
- Les volets traditionnels seront persiennés toute hauteur et pré laqués d'usine.
- L'enduit sera gratté. Les modénatures en soubassement et en encadrement des baies sont obligatoires.
- Les égouts de toit seront habillés par une corniche.
- Les tuiles seront en terre cuite plates au nombre de 20/m² minimum. L'ardoise, le zinc et le cuivre sont également autorisés.
- Adhésion à l'association syndicale des colotis

Frais Annexes

- Provisions pour dégradation de voirie : 800 € /lot
- Taxes liées à la construction : participation au financement de l'assainissement collectif (1650 €) et taxe d'aménagement.
- Enregistrement promesse de vente au trésor public : 125 €

Situation

- Crèche, écoles maternelle et primaire sur place.
- Collèges et lycées à Rambouillet.

Transports en commun

- Gare SNCF à 2mn à pied.
- Trains en direction de PARIS-MONTPARNASSE et CHARTRES.

Accès routier

- À 5 min de la RN 10 et 15 min des autoroutes A10 et A11



www.tepac.fr

1ère tranche

Département des Yvelines
Commune de **GAZERAN**
"Les Badelins"

ÉLIGIBLE



31 terrains à bâtir

TEPAC
Urbanisme et Patrimoine

3 rue de la Louvière - 78120 RAMBOUILLET

01.34.57.12.12 - Fax 01.34.57.12.10

www.tepac.fr

SNC LE BOIS TAILLIS au capital de 10.000 €uros. R.C.S. 489 139 592

Plan Figuratif



Plan de la 1ère tranche

Echelle 1/1500 environ

